

DÉSISTEMENT ET (RÉ)INTÉGRATION SOCIOCOMMUNITAIRE

L'expérience de jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans

Isabelle F.-Dufour, Natacha Brunelle, Roxanne Couture-Dubé et David Henry



Chapitre

8

« Ça passe ou ça casse »

Les interactions avec les intervenants au coeur des expériences de placement des jeunes judiciairisés

Laurence Magnan-Tremblay, Mathilde Turcotte et Natacha Brunelle

Cette étude s'inscrit dans le **projet 1A de l'axe 1** du **Programme de recherche en partenariat (RÉ)SO 16-35**, intitulé *(Ré)intégration sociocommunitaire : point de vue des jeunes judiciairisés de 16-35 ans*.

Suivant un **devis de recherche qualitative**, des **entretiens semi-dirigés** ont été réalisés auprès de jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans et ce, à **deux temps de mesure** (environ 21 mois d'intervalle).
T1 : 140 participant·es ;
T2 : 67 participant·es.

Les participant·es provenaient des régions de **Montréal**, de la **Capitale-Nationale** et de la **Mauricie-Centre-du-Québec** et de **différents secteurs d'intervention** : centres jeunesse, services correctionnels, maisons de transition, organismes et projets de justice réparatrice pour adolescents et adultes, services publics et communautaires pour problématiques associées (dépendance, santé mentale, employabilité et hébergement).

CONTEXTE

Au Québec, les jeunes sont placés en milieu substitut lorsque leur **sécurité ou leur développement est compromis** (sous la *Loi sur la protection de la jeunesse*) ou pour **favoriser la protection du public** (sous la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*).

Pendant leur placement, la plupart du temps volontaire, les jeunes doivent se **soumettre à de multiples mesures d'encadrement** et ils sont **contraints à côtoyer des intervenant·es dont ils n'ont, le plus souvent, pas demandé l'implication dans leur vie**.

Le mandat de ces intervenant·es implique généralement de **concilier les mesures visant à encadrer** les jeunes (le contrôle) avec **les pratiques visant à prendre soin** des jeunes (le *care*).

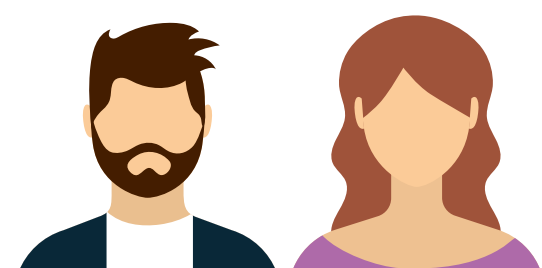
Face aux défis pour équilibrer ce double mandat, certains auteurs proposent l'**approche intégrée d'éthique de soins** qui accorde une place centrale aux **liens d'interdépendance en valorisant la réciprocité dans les relations** entre le donneur de soins et celui qui en bénéficie. Cette approche permettrait de **réduire le déséquilibre** entre ces deux mandats.

OBJECTIF

Décrire les **perceptions** que les jeunes judiciairisés ont des **interactions** avec les **intervenant·es** qu'ils côtoient durant leur **expérience de placement** en milieu substitut.

ÉCHANTILLON

20 jeunes



90 % sexe masculin;

Âge moyen = 19,0 ans;

Étendue d'âge = 16-33 ans.

Type de milieu substitut :

- 15 % foyer de groupe;
- 55 % famille d'accueil;
- 85 % unité de réadaptation.

Nombre de types de milieux substituts différents :

- 50 % 1 type;
- 45 % 2 types;
- 5 % 3 types.



« Ça passe ou ça casse »

Les interactions avec les intervenants au coeur des expériences de placement des jeunes judiciairisés

Laurence Magnan-Tremblay, Mathilde Turcotte et Natacha Brunelle

RÉSULTATS

Les propos issus des entretiens avec les jeunes s'articulent autour de deux thèmes principaux: les interactions qui  **favorisent la confiance et la réceptivité** ainsi que les interactions qui **provoquent la résistance**. 

Les interactions qui favorisent la confiance et la réceptivité

L'importance que les intervenant·es se préoccupent d'eux :

- Capacité des intervenant·es à se montrer sensibles et empathiques;
- La considération des intervenant·es à l'égard des jeunes ou d'« égal à égal ».

Appréciation de l'intervention individualisée avec les jeunes :

- La disponibilité, le soutien et la sincérité des intervenant·es;
- Faire sentir aux jeunes qu'ils ont un certain pouvoir d'agir.

Appliquer des mesures prévisibles avec honnêteté et transparence :

- Les mesures d'encadrement doivent s'accompagner de bienveillance, prévisibilité, honnêteté et transparence de la part des intervenant·es.

Être flexible dans l'application des mesures :

- Être flexible.
- (Ex.: pouvoir attribuer des permissions, avoir une certaine latitude et être conciliant)

Les interactions qui provoquent la résistance

Être incohérent dans l'application des mesures :

- Des mesures changeantes selon les intervenant·es en poste, un manque de communication entre les intervenant·es ou le changement d'avis de l'intervenant·e quant aux mesures initialement prévues et celles effectivement appliquées;
- Des mesures appliquées inéquitablement d'un jeune à un autre au sein du même milieu de placement;
- Des contradictions entre ce que font les intervenant·es et ce qui est exigé des jeunes.

Appliquer des mesures jugées injustes ou trop sévères :

- Être la cible de mesures d'encadrement sans s'estimer coupables de quoi que ce soit et sans que leur perception soit considérée;
- La sévérité des mesures d'encadrement auxquelles ils doivent se soumettre en regard des comportements qui leur sont reprochés;
- Avoir l'impression que les intervenant·es « profitent de leur pouvoir » en rappelant leur position d'autorité et par leurs attitudes méprisantes ou arrogantes à leurs égards.

À RETENIR

- Les jeunes avaient tendance à accepter l'exercice de l'autorité lorsque les mesures d'encadrement étaient **claires, prévisibles** tout en étant appliquées avec **bienveillance, honnêteté, transparence** et **flexibilité**.
- À l'inverse, des mesures d'encadrement appliquées avec incohérence pouvaient provoquer chez les jeunes de la **frustration**, un **renfermement sur soi** alors que d'autres pouvaient **se révolter** contre les intervenant·es.

- Les interactions favorisant la confiance et la réceptivité se traduisent par la capacité des intervenant·es à témoigner de la **sensibilité**, de l'**empathie**, de la **considération**, de la **compréhension**, de la **disponibilité** et de l'**écoute** à l'égard des jeunes.
- Les intervenant·es gagneraient à **concilier** les pratiques visant à prendre soin et à encadrer.